

# bulletin d'inscription .

## Pratique amateur musique - année 2020-2021



M.  Mme

Nom ..... Prénom .....

Adresse personnelle .....

Ville ..... Code Postal .....

Téléphone ..... Téléphone portable .....

Courriel ..... Date de naissance ..... /..... /.....

Instrument pratiqué ..... Niveau ..... Nombre d'années de pratique .....

Voix (soprano, alto, ténor, basse) ..... Niveau ..... Nombre d'années de pratique.....

Je fais partie :

d'un orchestre ou d'un ensemble instrumental, précisez.....

d'une chorale ou d'un ensemble vocal, précisez (nom, commune) .....

### Je souhaite m'inscrire à :

#### A Capella, le parcours voix :

**Polyphonies vocales avec Sylvain GirO et Hélène Bourdaud – 24 janvier 2021 - 30 €**

Ce stage comprend une entrée au concert *Sylvain GirO & le chant de la griffe* à la date de votre choix :

- 12/01/21 à 19h – Salle Paul Fort, Nantes – organisé par la Bouche d'air et Le Nouveau Pavillon
- 15/01/21 à 19h – Espace Cœur en Scène, Rouans
- 16/01/21 à 19h – Cap Nort, Nort-sur-Erdre

**Découverte des circlesongs avec Line Tafomat – 30 et 31 janvier 2021 – 40 €**

**La musicalité de la parole avec Nicolas Rollet – 13, 14, 27 et 28 mars, 10 et 11 avril 2021 - 120 €**

Participation sous conditions, nous contacter <agarzuel@md44.asso.fr>

Le stage comprend une entrée au spectacle *Suite n°4, Encyclopédie de la parole et Ictus*, le vendredi 29 janvier 2021, 20h30 au Grand T et la participation obligatoire à la restitution le vendredi 23 avril en soirée ou le samedi 24 en journée (horaire à déterminer)

**Atelier jazz vocal avec Chloé Cailleton – 14, 21 et 28 mars 2021 - 30 €**

L'atelier comprend une entrée au concert *Oh ! my love*, le 10 avril à 20h30 au Théâtre Quartier Libre, Ancenis-Saint-Géréon

### Autres propositions :

**Atelier cordes autour du tango avec le Quatuor Voce – 27 et 28 mars 2021 – 60 €**

**Projet d'orchestre à vents autour de *Oh ! my love* – 14, 21 et 28 mars 2021- Concert-restitution le 10 avril 2021 – 80 €**

Participation ouverte aux instrumentistes cuivres du département, nous contacter <agarzuel@md44.asso.fr>

**Extrait de règlement :**

L'inscription à nos ateliers vaut acceptation du règlement décrit dans les conditions générales de vente.

Pour le bon déroulement de nos ateliers, pour le confort des intervenants et des autres participants, et dans le respect de la convention de formation, toute inscription engage le participant à suivre la formation dans son intégralité. Passé la date limite d'inscription, tout désistement injustifié par une cause réelle et sérieuse ne donnera lieu à aucun remboursement.

**Droit à l'image :**

Chaque participant autorise expressément Musique et Danse en Loire-Atlantique, organisateur des présents ateliers, ainsi que ses ayants droits tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, sur tous les supports, y compris promotionnels, pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur.

**Droit d'accès aux données informatiques :**

Musique et Danse en Loire-Atlantique est attachée au respect des règles de protection de la vie privée des inscrits aux formations, ateliers et stages, des utilisateurs de son site internet. L'ensemble des traitements de données personnelles mis en œuvre dans le cadre des services accessibles respecte la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles et notamment les dispositions de la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et le Règlement général sur la Protection des données (Règlement UE 2016/679) désigné par « RGPD ».

A.....le ...../...../.....

Signature obligatoire

# Conditions générales de ventes .

## Formations, ateliers et stages

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre de leur arrivée et dans la limite des places disponibles. Les inscriptions aux formations sont effectives dès la réception du bulletin d'inscription dûment complété et de leur règlement dans le respect des conditions liées au mode de financement choisi. La date limite d'inscription doit impérativement être respectée dans un souci de bonne gestion administrative et afin que nous puissions être en mesure de confirmer la mise en place de la formation auprès du formateur/intervenant et des participants inscrits.

### Mode de règlement

Les règlements sont à effectuer par chèque ou par virement bancaire. Musique et Danse en Loire-Atlantique accepte aussi les règlements en Chèques Vacances et Pass Culture et Sport (dispositif proposé par la Région des Pays de la Loire).

### Annulation et désistement

L'inscription à nos stages, rencontres et formations est définitive et le règlement est encaissé dans sa totalité. Toute inscription à une formation engage le stagiaire à la suivre dans son intégralité. En cas d'absence durant la période de formation, il ne sera procédé à aucun remboursement des frais de formation. Musique et Danse en Loire-Atlantique se réserve la possibilité d'annuler une formation en cas d'inscriptions insuffisantes ou pour toutes autres raisons techniques. Dans ce cas, il sera procédé au remboursement intégral des sommes versées par les stagiaires.

## Formations professionnelles

### Conditions d'accueil du stagiaire en formation

Pour chaque formation, un courrier mentionnant tous les renseignements nécessaires à son déroulement sera adressé individuellement aux participants, ainsi que le livret d'accueil du participant comprenant le règlement intérieur de Musique et Danse en Loire-Atlantique. À l'issue de chaque session, il sera remis au stagiaire une attestation de formation, une fiche d'évaluation et la facture acquittée de la formation.

### Informations

Musique et Danse en Loire-Atlantique est un organisme de formation référencé au DATADOCK.

[Pour les formations professionnelles, en fonction de votre situation personnelle et de la formation proposée, votre inscription peut être prise en charge au titre du plan de formation de votre employeur.](#)

### Pour les inscriptions avec prise en charge employeur

#### La procédure d'inscription est la suivante :

- Nous informer par téléphone ou par mail de votre souhait de vous inscrire à la formation souhaitée et de votre demande de prise en charge afin que nous puissions réserver votre place. Nous pourrions ainsi vous rappeler ou appeler votre employeur si le bulletin ne nous est pas parvenu à la date limite d'inscription.
- Remettre l'original de votre bulletin d'inscription à votre employeur pour une demande de prise en charge. Nous lui adresserons une convention de prise en charge une fois la formation validée.
- À l'issue de la formation, une attestation de présence vous sera adressée ainsi qu'à votre employeur. Conservez-la tout au long de votre parcours professionnel, elle peut vous être utile en cas de réalisation d'une démarche de VAE (Validation des Acquis et de l'Expérience) par exemple.
- Merci de tenir compte des délais de l'administration (OPCO, collectivité) pour étudier et instruire les demandes de prise en charge et les valider (deux mois minimum).